

Pas de plafond sur les émissions de GES de l’industrie des énergies fossiles avant 2030

Mark Ralston Agence France-Presse L’industrie pétrolière canadienne, qui est un poids lourd du bilan d’émissions de gaz à effet de serre, aura la « souplesse » nécessaire pour augmenter sa production au cours des prochaines années.

Alexandre Shields et Boris Proulx
Publié le 7 déc. 2023
Environnement

Le plafond d’émissions de gaz à effet de serre de l’industrie pétrolière et gazière, promis en 2021 par le gouvernement Trudeau, ne sera pas imposé avant 2030 et il prévoit la « souplesse » nécessaire pour permettre aux entreprises d’augmenter la production, notamment dans le secteur des sables bitumineux. L’Alberta a malgré tout promis d’opposer un véritable « bouclier constitutionnel » contre ce genre de mesure de lutte contre la crise climatique.

Le gouvernement fédéral a dévoilé jeudi les détails du système national de plafonnement et d’échange (https://www.ledevoir.com/environnement/803329/environnement-ottawa-concretise-intention-limiter-emissions-secteur-energies-fossiles?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte) de droits d’émissions de gaz à effet de serre qui doit, selon Ottawa, permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur des énergies fossiles, qui sont toujours en hausse.

Il est prévu d’accorder d’abord « gratuitement » des droits d’émissions aux multinationales qui exploitent du pétrole ou du gaz au Canada, mais aussi aux installations de gaz naturel liquéfié. Une « mise aux enchères » pourrait être envisagée éventuellement. Rien n’a été précisé jeudi par rapport à ce qui pourrait être imposé aux entreprises, qui ont engrangé des profits records en 2022 (https://www.ledevoir.com/economie/781588/energie-les-petrolieres-en-mission-pour-maximiser-les-profits?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte).

L’objectif est de réduire les émissions à 106 millions de tonnes (Mt), voire 112 Mt en 2030, ce qui équivaut à un recul de 16 % à 20 % par rapport au niveau de 2005. À titre de comparaison, le Canada a fixé un objectif de réduction nationale des émissions de GES de 40 % d’ici 2030 par rapport à 2005.

« On ne peut pas prendre une approche mur à mur » dans l’atteinte des cibles du Canada, a justifié le ministre fédéral de l’Environnement, Steven Guilbeault, puisqu’« il y a des secteurs où c’est très difficile de réduire les émissions ». Il a pris l’agriculture en guise d’exemple d’un autre secteur où le gouvernement s’attend à de plus modestes réductions d’émissions.

« Souplesse »

Le plafond comporte en outre une certaine « souplesse », qui permettra à l’industrie d’émettre entre 131 Mt et 137 Mt en 2030, en passant par un système de crédits compensatoires ou par des investissements dans un fonds de « décarbonisation » qui sera consacré à des mesures pour l’industrie.

Selon ce qui a été présenté jeudi, la « souplesse » a été inscrite dans le plan dans le but de permettre aux pétrolières et aux gazières « d’augmenter la production en réponse à la demande globale » au cours des prochaines années. Celle-ci pourrait avoisiner 5,2 millions de barils (https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/plafonnement-emissions-secteur-petrolier-gazier/cadre-reglementaire.html) par jour en 2030, soit près de 1,9 milliard par année, dont environ 1,3 milliard de barils de sables bitumineux.

Le ministre Guilbeault a d’ailleurs souligné lors de son point de presse, jeudi, que le cadre réglementaire élaboré par le gouvernement représente ce qui est « techniquement réalisable » pour réduire la pollution, mais « sans nuire à la production ». Son collègue des Ressources naturelles a aussi évoqué le recours attendu à très long terme aux énergies fossiles, même dans le contexte de la « carboneutralité » attendue d’ici 2050 (https://www.ledevoir.com/environnement/798422/25-millions-barils-petrole-chaque-jour-monde-carboneutre-admet-guilbeault?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte).

Le projet final de règlement sur le plafond fédéral d’émissions devrait être publié au courant de 2024. Une fois que le règlement sera rendu public, on prévoit qu’il sera adopté en 2025, mais le plafond d’émissions ne sera pas en vigueur avant 2030. Il sera précédé d’une période qui devrait permettre d’établir « comment introduire progressivement les exigences du plafond » entre 2026 et 2030.

« Les entreprises doivent avoir le temps pour mettre en place les projets », a répété Jonathan Wilkinson, qui est aussi ministre de l’Énergie depuis cet été (https://www.ledevoir.com/interactif/2023-09-18/cabinet-ministres/index.html?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte), pour expliquer ce calendrier.

Le ministre de l’Emploi, du Développement de la main-d’oeuvre, Randy Boissonnault, a fait valoir que le gouvernement a pris le temps de rédiger un plan qui fait l’affaire des travailleurs et de l’industrie. Le ministre originaire de l’Alberta a aussi souligné que ses rencontres avec les lobbyistes de l’Alliance nouvelles voies (https://www.ledevoir.com/environnement/790857/le-bureau-de-la-concurrence-enquete-sur-le-marketing-de-l-industrie-des-sables-bitumineux?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte), des porte-parole de l’industrie des sables bitumineux qui font l’objet d’une enquête par le Bureau de la concurrence, ont été significatives pour rédiger les détails du plafond proposé.

Aussitôt publiée, l’annonce a suscité de vives critiques de part et d’autre du spectre politique. Le Bloc québécois (https://www.ledevoir.com/bloc-quebecois?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte) l’a assimilée à une « nouvelle faribole environnementale du gouvernement », alors que le Nouveau Parti démocratique (https://www.ledevoir.com/nouveau-parti-democratique?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte) l’a carrément qualifié de « torchon ». Ces deux partis croient que le plafond annoncé est délibérément permissif pour ne pas déplaire aux entreprises pétrolières et gazières.

À lire aussi

- Le lobbying du secteur des énergies fossiles s’intensifie à Ottawa (https://www.ledevoir.com/environnement/803397/lobbying-secteur-energies-fossiles-intensifie-ottawa?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=boite_extra)

Pour des raisons inverses, le Parti conservateur du Canada (https://www.ledevoir.com/parti-conservateur-du-canada?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte) s’y est opposé en arguant que le « plafond d’énergie » constitue une « attaque » contre les travailleurs canadiens et l’industrie. Dans la même veine, la première ministre de l’Alberta, Danielle Smith, a qualifié le ministre fédéral Steven Guilbeault d’« extrémiste » et a estimé que l’annonce mettrait en péril des milliards en investissements, des centaines de milliers d’emplois et même l’unité nationale.

Les ministres du gouvernement Trudeau ont multiplié jeudi les attaques partisanes en faisant valoir que la principale menace qui plane sur le climat est l’élection d’un gouvernement conservateur mené par Pierre Poilievre (https://www.ledevoir.com/pierre-poilievre?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte).

Émissions en hausse

Le gouvernement Trudeau a promis en 2021 d’imposer une limite à la croissance des émissions de gaz à effet de serre du secteur des énergies fossiles. Les écologistes ont donc salué l’annonce jeudi, tout en critiquant les faiblesses du plan.

« Nous sommes préoccupés par le fait que le cadre permette à l’industrie de contourner la réduction réelle de ses émissions par le biais de compensations et d’un fonds de décarbonation. Si l’industrie est autorisée à acheter le respect des règles et sa conformité, les émissions continueront d’augmenter et d’accélérer la crise climatique », a fait valoir Tom Green, analyste principal des politiques climatiques à la Fondation Suzuki.

«» Nous sommes préoccupés par le fait que le cadre permette à l'industrie de contourner la réduction réelle de ses émissions par le biais de compensations et d'un fonds de décarbonation

— Tom Green

« Dans sa forme actuelle, le cadre manque d'ambition et de rigueur. Il comporte trop d'échappatoires, dont les crédits compensatoires, et il entrera seulement en vigueur en 2026, ce qui est bien trop tard si on souhaite que le secteur pétrogazier fasse réellement sa part dans l'atteinte de nos objectifs climatiques de 2030 et de 2050 », a ajouté Andréanne Brazeau, analyste des politiques climatiques chez Équiterre.

Selon le plus récent bilan disponible des émissions de GES du Canada, soit celui de 2021, l'augmentation observée au pays depuis 1990 « est principalement attribuable à une hausse de 88 % » des émissions du secteur de l'exploitation pétrolière et gazière. Elles ont notamment augmenté de 12 % depuis 2005, année de référence utilisée par le gouvernement dans son plan de lutte contre la crise climatique. Les émissions du secteur atteignaient 189 millions de tonnes en 2021.

L'industrie a indiqué plus tôt cette année qu'elle prévoyait des investissements de plus de 40 milliards de dollars en 2023 (https://www.ledevoir.com/environnement/783639/-40-milliards-d-investissements-en-exploitation-d-energies-fossiles-au-canada-en-2023?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte) afin de stimuler la production de pétrole et de gaz naturel. L'objectif est d'augmenter la production dans les prochaines années.